



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 4 mars 2026
N° d'affaire : 2025.GRPARL.485

Une obligation d'annoncer plutôt qu'un permis de construire pour les climatiseurs alimentés exclusivement par de l'énergie renouvelable autoproduite

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption

Berne, le 4 mars 2026

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général